Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_110-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AOUT 2018

Nombre de conseillers en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2018-110

CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAINS NON REALISEES

ABROGATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 30 juillet 2018 et affichée le 31 juillet 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 23 AOUT 2018

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi sept août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 10ème adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1er adjoint, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 7ème adjointe, M. Armand Mouniata 9ème adjoint, M. Sergio Erapa 10ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Karine Mounien, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Cala M'Rhéhouri 6ème adjointe (par Mme Jasmine Béton 4ème adjointe), M. Jean-Claude Maillot 8ème adjoint (par Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe), M. Alain Iafar (par M. Jean-Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Catherine Gossard (M. Sergio Erapa 10ème adjoint), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 7ème adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Armand Mouniata 9ème adjoint), Mme Valérie Auber (par M. Patrick Jardinot).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à 17h11, Mme Mémouna Patel à 17h14.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, M. Ludovic Latra, M. Brandon Incana.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_110-DE

Affaire n°2018-110

CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAINS NON REALISEES - ABROGATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu les délibérations concordantes du Conseil municipal de Le Port (n°2018-057) et du Conseil communautaire du Territoire de la Côte Ouest (n°2018_043_CC_25), respectivement datées des 03 et 28 mai 2018, portant sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la commune situés dans les zones d'activités économiques de son territoire ;

Vu la délibération n° 2015-013 du Conseil municipal du 03 février 2015 qui approuve la cession de trois délaissés de voiries issus de la parcelle mère cadastrée AV 250 à la SCI Les Platanes d'une part et à la SCP CJS d'autre part ;

Vu la délibération n° 2017-039 du Conseil municipal réuni en date du 04 avril 2017 qui approuve la cession d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée AV 37 à la SCI Millénia ;

Vu la situation sur le territoire de la Commune de Le Port, Lotissement artisanal, des parcelles de terrains non bâties cadastrées AV 37 et AV 250 parties ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement », « Politique culturelle - Sportive - Petite Enfance » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 25 juillet 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 07 août 2018 relatif à l'abrogation des délibérations du Conseil municipal pour les cessions de parcelles de terrains non réalisées ;

Considérant que les projets de cessions immobilières susvisés n'ont pas été réalisés à ce jour ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_110-DE

DECIDE

Article 1 : d'abroger les trois délibérations du Conseil municipal visées au rapport qui approuvent les projets de cessions immobilières des terrains communaux cadastrés AV 37 et AV 250 parties, non réalisées à ce jour ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT
REPUBLIQUE FRANÇAISE
97420 REUNION

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 27/08/2018
Reçu en préfecture le 27/08/2018
Affiché le 27/08/2018
ID : 974-219740073-20180807-DL_070818_110-DE